

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1968 B 50008

Numéro SIREN : 906 820 089

Nom ou dénomination : COGNAC DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2024 sous le numéro de dépôt 93

SAS CODIS

COMPTES ANNUELS du 01/01/2022 au 31/12/2022

2050 - Bilan Actif

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CODIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 105 rue Basse de Saint Martin 16100 COGNAC		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 9 0 6 8 2 0 0 8 9 0 0 0 2 5		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le 31/12/2022			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement * AB		AC		
	Frais de développement * CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	117 484	AG	100 271	
	Fonds commercial (I) AH	383 361	AI	383 361	
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	Terrains AN	1 178 327	AO	1 178 327	
	Constructions AP	14 662 025	AQ	12 694 546	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	4 731 055	AS	4 057 721	
	Autres immobilisations corporelles AT	1 917 743	AU	1 459 513	
	Immobilisations en cours AV	25 306	AW	25 306	
	Avances et acomptes AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
	Autres participations CU	80 000	CV	80 000	
	Créances rattachées à des participations BB		BC		
	Autres titres immobilisés BD	1 534 136	BE	1 534 136	
	Prêts BF		BG		
Autres immobilisations financières* BH	241 551	BI	241 551		
TOTAL (II) BJ		24 870 992	BK	18 392 052	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	95 781	BM	95 781
		En cours de production de biens BN		BO	
		En cours de production de services BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR		BS	
		Marchandises BT	7 905 014	BU	90 512
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	29 700	BW	29 700
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	710 419	BY	7 081
		Autres créances (3) BZ	1 778 642	CA	1 778 642
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD		CE	
		Disponibilités CF	1 710 422	CG	1 710 422
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	99 388	CI	99 388
TOTAL (III) CJ		12 329 369	CK	97 593	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Ecart de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		37 200 361	1A	18 489 645	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété :*					
Stocks :				Créances :	

Cagid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Comptes approuvés
par l'Assemblée Générale
du **22 Juin 2023**
Le Président,

DocuSigned by:



Fabrice SCHUMACHER

Mission 92A30545E0E1401



EXCO VALLIANCE ROYAN

Page 103

SAS CODIS

COMPTES ANNUELS du 01/01/2022 au 31/12/2022

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CODIS		Néant ☐	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 223 900...)	DA	1 223 900
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	634 449
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	152 449
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 536 961
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 545 844
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)		DL	7 093 603
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	251 645
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)		DR	251 645
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 659 662
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 040 245
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	156 864
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 572 908
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 834 841
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	46 284
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	54 661
TOTAL (IV)		EC	11 365 467
Ecart de conversion passif* (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	18 710 716
RENNVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 596 262
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	491

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



EXCO VALLIANCE ROYAN

Mission de présentation des comptes annuels

Page 104

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CODIS		Exercice N		Néant ☐		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	65 396 584	FB	65 396 584	
	Production vendue { biens * services *	FD	5 096 173	FE	5 096 173	
		FG	9 159 550	FH	9 159 550	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	79 652 308	FK	79 652 308	
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	
	Salaires et traitements*				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC
	Autres charges (12)				GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GF
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GG
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GL	
	Différences positives de change				GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GN	
Total des produits financiers (V)					GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GP	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GQ	
	Différences négatives de change				GR	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GS	
Total des charges financières (VI)					GT	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GU	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GV	
					GW	

(RENVois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



SAS CODIS

COMPTES ANNUELS du 01/01/2022 au 31/12/2022

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMpte DE Résultat DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SAS CODIS		Néant ☐	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	BA	28 210
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	BB	1 753
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BC	37 261
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	BD	67 225
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	BE	13 262
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	BF	40 570
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	BG	26 999
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	BH	80 831
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		BI	(13 606)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		BJ	697 130
Impôts sur les bénéfices * (X)		BK	425 299
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		BL	80 493 669
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		BM	78 947 824
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		BN	1 545 844
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	BO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	BY	110 922
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	CG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	BF	
	{ - Crédit-bail immobilier	BQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IB	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	287
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	BX	182 001
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	368 649
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	3 051	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	A6		
facultatives	A7		
obligatoires	A9		
Dont cotisations facultatives Madelin	A7		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
Voir état annexe	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022.

Cegid Group



EXCO VALLIANCE ROYAN

Mission de présentation des comptes annuels

Page 106

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CODIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 18 710 716 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 545 844 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 Novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 6 à 16 ans
- * Installations techniques : 4 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans



Règles et méthodes comptables

* Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,77 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

Application de la nouvelle méthode de valorisation ANC 2021

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La SAS CODIS a opté le 01/07/2007 pour le régime de l'intégration fiscale. Elle est la société fille du groupe SAINT MARTIN.

La convention retenue pour la répartition de l'impôt est celle où les charges sont supportées par chaque société intégrée. L'économie d'impôt liée aux déficits est conservée provisoirement par la mère.

En cas de résultat bénéficiaire, dans le délai de prescription, la fille pourra imputer ses propres déficits de sorte qu'elle ne sera pas, alors, redevable que de l'impôt dû à l'Etat en l'absence d'intégration.

Projet : M. Schuhmacher a pour projet le remodeling et réaménagement du magasin pour un budget estimé à 8.8 M€

* Guerre en Ukraine :

La guerre en Ukraine, qui a commencé le 24 février 2022 et les restrictions prises à l'encontre de la Russie peuvent créer des difficultés pour les activités de production et de distribution et avoir des incidences sur les ventes, les approvisionnements (hausse des cours des matières premières et du prix de l'énergie) et la chaîne de production (non disponibilité de certaines matières ou composants).

Les conséquences sur l'activité de la société ne sont pour l'instant pas quantifiables.
Toutefois, le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause.



COGNAC DISTRIBUTION - CODIS

Société par actions simplifiée au capital de 1 223 900 euros

Siège social : 105 rue Basse Saint Martin - 16100 COGNAC

906 820 089 RCS ANGOULEME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 1 545 844,26 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes 771 057,00 euros
Soit 1,26 euros par action

Le solde 774 787,26 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 4 311 748 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 771 057 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement ce jour en numéraire ou par inscription en compte courant.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 1 003 598 euros, soit 1,64 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 003 598 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 1 395 246 euros, soit 2,28 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 395 246 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 1 389 126,50 euros, soit 2,27 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 389 126,50 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 22 JUIN 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
Le Président
Fabrice SCHUHMACHER**

DocuSigned by:
 *Fabrice SCHUHMACHER*
92A30545E6E1401...

CODIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 223 900 €
Siège Social : 105 rue Basse Saint Martin
16100 COGNAC

N° SIRET : 906 820 089 00025
Code APE : 4711F
RCS ANGOULEME : 906 820 089

CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE
AUDIT
SOCIAL
FISCAL
GESTION
FORMATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

SOMMAIRE

Page n° :

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

1 à 4

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- Annexe

CODIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 223 900 €
Siège Social : 105 rue Basse Saint Martin
16100 COGNAC

N° SIRET : 906 820 089 00025
Code APE : 4711F
RCS ANGOULEME : 906 820 089

FIN DE MANDAT

Président : Monsieur Fabrice SCHUHMACHER

31/12/2025

Commissaire aux comptes titulaire : SARL DUO SOLUTIONS AUDIT

31/12/2026

CODIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 223 900 €
Siège Social : 105 rue Basse Saint Martin
16100 COGNAC

N° SIRET : 906 820 089 00025
Code APE : 4711F
RCS ANGOULEME : 906 820 089

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE
AUDIT
SOCIAL
FISCAL
GESTION
FORMATION

Aux Associés de la société CODIS,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CODIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

CS

.../...

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du coût d'entrée des immobilisations corporelles et des stocks de marchandises.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de Commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

CG.

.../...

.../...

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

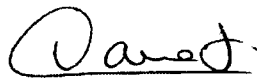
9 .../...

.../...

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 7 juin 2023

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux Comptes,



Christine JANET

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	117 484	100 271	17 213	14 942
Fonds commercial	383 362		383 362	383 362
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 178 327		1 178 327	1 178 327
Constructions	14 662 025	12 694 546	1 967 479	2 386 074
Installations techniques, matériel et outillage	4 731 055	4 057 721	673 334	754 329
Autres immobilisations corporelles	1 917 743	1 459 513	458 230	432 123
Immob. en cours / Avances & acomptes	25 307		25 307	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	80 000	80 000		
Autres titres immobilisés	1 534 137		1 534 137	1 527 837
Prêts				
Autres immobilisations financières	241 552		241 552	238 484
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	24 870 993	18 392 052	6 478 941	6 915 477
Stocks				
Matières premières et autres approv.	95 782		95 782	88 166
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 905 015	90 512	7 814 503	7 464 839
Créances				
Clients et comptes rattachés	710 419	7 081	703 338	665 762
Fournisseurs débiteurs	567 299		567 299	564 458
Personnel	525		525	
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	141 251		141 251	142 282
Autres créances	1 069 567		1 069 567	732 808
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	29 700		29 700	29 700
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 710 423		1 710 423	1 984 603
Charges constatées d'avance	99 388		99 388	99 843
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 329 369	97 593	12 231 776	11 772 460
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	37 200 362	18 489 645	18 710 716	18 687 937

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 223 900	1 223 900
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	634 449	634 449
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	152 449	152 449
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 536 961	2 584 008
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 545 844	1 956 552
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 093 604	6 551 357
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	251 645	253 971
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	251 645	253 971
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	1 659 171	2 545 089
<i>Découverts et concours bancaires</i>	492	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 659 663	2 545 089
Emprunts et dettes financières diverses	632 045	676 486
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	408 200	310 912
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	156 864	162 962
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 572 909	5 158 888
<i>Personnel</i>	1 231 171	1 400 356
<i>Organismes sociaux</i>	814 669	773 982
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	417 198	363 640
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	371 803	338 472
Dettes fiscales et sociales	2 834 841	2 876 450
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	46 285	79 900
Produits constatés d'avance	54 661	71 923
TOTAL DETTES	11 365 468	11 882 609
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	18 710 716	18 687 937

Compte de résultat

	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	65 396 585	58 920 600
Production vendue (biens)	5 096 174	4 759 195
Production vendue (services)	9 159 550	9 363 810
Chiffre d'affaires net	79 652 309	73 043 605
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	40 986	21 167
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	540 908	519 111
Autres produits	158 870	164 847
Total I	80 393 073	73 748 729
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	59 030 697	52 438 592
Variations de stock	-344 095	-108 141
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 641 303	3 272 571
Variations de stock	-7 616	-14 367
Autres achats et charges externes (a)	5 718 990	5 137 470
Impôts, taxes et versements assimilés	984 149	993 370
Salaires et traitements	6 189 043	5 940 184
Charges sociales	1 450 379	1 386 726
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	777 704	887 769
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	96 790	96 080
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	92 690	72 754
Autres charges	56 545	39 454
Total II	77 686 577	70 142 462
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 706 496	3 606 268
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III	2 940	28 092
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		171
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		91
Autres intérêts et produits assimilés (3)	30 431	18 058
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	30 431	18 320
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	57 987	72 162
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	57 987	72 162
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-27 556	-53 841
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 681 880	3 580 518

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	28 211	32 538
Sur opérations en capital	1 753	1 600
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	37 262	
Total produits exceptionnels (VII)	67 225	34 138
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	13 262	15 935
Sur opérations en capital	40 570	99 015
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	26 999	52 534
Total charges exceptionnelles (VIII)	80 832	167 484
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-13 606	-133 346
Participation des salariés aux résultats (IX)	697 130	817 056
Impôts sur les bénéfices (X)	425 299	673 565
Total des produits (I+III+V+VII)	80 493 669	73 829 280
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	78 947 825	71 872 729
BENEFICE OU PERTE	1 545 844	1 956 552
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		171
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	287	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CODIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 18 710 716 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 545 844 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 Novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 6 à 16 ans
- * Installations techniques : 4 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans



Règles et méthodes comptables

* Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,77 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

Application de la nouvelle méthode de valorisation ANC 2021

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La SAS CODIS a opté le 01/07/2007 pour le régime de l'intégration fiscale. Elle est la société fille du groupe SAINT MARTIN.

La convention retenue pour la répartition de l'impôt est celle où les charges sont supportées par chaque société intégrée. L'économie d'impôt liée aux déficits est conservée provisoirement par la mère.

En cas de résultat bénéficiaire, dans le délai de prescription, la fille pourra imputer ses propres déficits de sorte qu'elle ne sera pas, alors, redevable que de l'impôt dû à l'Etat en l'absence d'intégration.

Projet : M. Schuhmacher a pour projet le remodeling et réaménagement du magasin pour un budget estimé à 8.8 M€

* Guerre en Ukraine :

La guerre en Ukraine, qui a commencé le 24 février 2022 et les restrictions prises à l'encontre de la Russie peuvent créer des difficultés pour les activités de production et de distribution et avoir des incidences sur les ventes, les approvisionnements (hausse des cours des matières premières et du prix de l'énergie) et la chaîne de production (non disponibilité de certaines matières ou composants).

Les conséquences sur l'activité de la société ne sont pour l'instant pas quantifiables.
Toutefois, le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	383 362			383 362
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	110 851	7 374	740	117 484
Immobilisations incorporelles	494 212	7 374	740	500 846
- Terrains	1 178 327			1 178 327
- Constructions sur sol propre	8 436 088			8 436 088
- Constructions sur sol d'autrui	629 203			629 203
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 623 655	9 961	36 881	5 596 735
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 036 435	135 380	440 759	4 731 055
- Installations générales, agencements aménagements divers	789 978	11 513	135 887	665 604
- Matériel de transport	48 720	146 920		195 640
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 063 422	7 344	14 268	1 056 499
- Emballages récupérables et divers		25 307		25 307
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	22 805 828	336 425	627 795	22 514 458
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	80 000			80 000
- Autres titres immobilisés	1 527 837	6 300		1 534 137
- Prêts et autres immobilisations financières	238 484	3 068		241 552
Immobilisations financières	1 846 321	9 368		1 855 688
ACTIF IMMOBILISE	25 146 361	353 166	628 535	24 870 993

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	7 374	336 425	9 368	353 166
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	7 374	336 425	9 368	353 166
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service	740	627 795		628 535
Diminutions de l'exercice	740	627 795		628 535

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	383 362
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	383 362

En application du règlement ANC n° 2015-06, nous avons effectué des tests de dépréciation du fonds commercial.

Nos tests ont consisté à comparer la valeur nette comptable du fonds commercial qui figure à l'actif avec la valeur dite actuelle du fonds, cette dernière valeur correspondant au montant le plus élevé entre la valeur vénale du bien et la valeur d'usage.

En conclusion, aucune dépréciation n'est constatée.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
EURL CODIS VOYAGES	80	-371	100,00	80				409	-33	
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	95 909	5 102	740	100 271
Immobilisations incorporelles	95 909	5 102	740	100 271
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	7 155 109	162 413		7 317 522
- Constructions sur sol d'autrui	441 103	34 320		475 423
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 706 659	231 823	36 881	4 901 601
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 282 106	216 374	440 759	4 057 721
- Installations générales, agencements aménagements divers	659 643	35 388	135 887	559 144
- Matériel de transport	38 748	13 867		52 615
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	771 607	90 415	14 268	847 754
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	18 054 975	784 601	627 795	18 211 781
ACTIF IMMOBILISE	18 150 884	789 703	628 535	18 312 052

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	5 102	772 601	777 704
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles		11 999	11 999
Dotations de l'exercice	5 102	784 601	789 703
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service	740	627 795	628 535
Diminutions de l'exercice	740	627 795	628 535

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 830 002 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	241 552		241 552
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	710 419	710 419	
Autres	1 778 642	1 778 642	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	99 388	99 388	
Total	2 830 002	2 588 450	241 552
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	161 221
Rrr à obtenir non reçus	230 474
Avoirs non reçus frais généraux	326 321
Avoirs non reçus marchandises	2 745
Produits à recevoir	4 600
Produits à recevoir	6 360
Total	731 721

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	80 000			80 000
Stocks	96 080	90 512	96 080	90 512
Créances et Valeurs mobilières	4 228	6 278	3 425	7 081
Total	180 308	96 790	99 505	177 593
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		96 790	99 505	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 223 900,00 euros décomposé en 611 950 titres d'une valeur nominale de 2,00 euros.

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SAS SAINT MARTIN COGNAC 16100 COGNAC	99,06	606 210,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	37 262	15 000	37 262		15 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	216 709	92 690	72 754		236 645
Total	253 971	107 690	110 016		251 645
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		92 690	72 754		
Financières					
Exceptionnelles		15 000	37 262		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 11 208 604 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	492	492		
- à plus de 1 an à l'origine	1 659 171	571 591	921 886	165 694
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	632 045	107 283	505 157	19 604
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 572 909	5 572 909		
Dettes fiscales et sociales	2 834 841	2 834 841		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	454 485	454 485		
Produits constatés d'avance	54 661	54 661		
Total	11 208 604	9 596 262	1 427 043	185 298
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	114 842			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 000 976			
(**) Dont envers les associés	408 200			

Charges à payer

	Montant
Frs - fact. non parvenues abs	326 077
Frs - fact. non parvenues march	78 938
Intérêts courus sur emprunt	1 413
Intérêts courus sur participations	20 959
Intérêts courus s/comptes courants	287
Dettes prov congés à payer	475 732
Dettes prov pour participation	328 942
Autres charges à payer	413 548
Charges sociales s/congés payés	109 418
Charges à payer	30 701
Ch fiscales s/ congés à payer	11 560
Charges à payer	348 339
Clients avoir à établir	1 970
Total	2 147 887



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	99 388		
Total	99 388		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	54 661		
Total	54 661		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	5 090 544		5 090 544
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	5 630		5 630
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	7 345 896		7 345 896
Ventes de marchandises	65 396 585		65 396 585
Produits des activités annexes	1 813 654		1 813 654
TOTAL	79 652 309		79 652 309

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 15 444 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	1 500	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 762	
Autres charges diverses	40 570	
Amortissements des immobilisations	11 999	
Provisions pour risques et charges	15 000	
Subventions SIPLEC		17 262
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 949
Prime Advenir reçue		1 753
Reprise provisions pour risques et charges		37 262
TOTAL	80 832	67 225



Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	2 681 880	625 499	2 056 381
+ Résultat exceptionnel	-13 606	-3 402	-10 204
- Participations des salariés	697 130	196 798	500 332
Résultat comptable	1 971 143	425 299	1 545 844
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 202 570 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	385 334
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	424 945
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	810 279
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	202 570
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2007, la société SAS CODIS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS SAINT MARTIN COGNAC, 105 rue Basse Saint Martin 16100 COGNAC.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 242,36 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	14	
Agents de maîtrise et techniciens	13	
Employés	215	
Ouvriers		
Total	242	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres informations

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissent du Fonds de Commerce au profit des banques (cf détail ci joint)</i>	1 657 758
Autres engagements donnés	1 657 758
Total	1 657 758
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Dans le cadre des conventions de parrainage, CODIS est engagé auprès de :

- Sud Vendée Distribution à Fontenay Le Compte
- Carabandis à Madrid

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Dans le cadre des conventions de parrainage, les sociétés suivantes se sont engagées à couvrir les besoins d'exploitation de CODIS de la façon suivante :

Limoise Distribution à Issoudun : 20%
 Foch Distribution à Chatellerault : 16%
 SMC Lagord à Lagord : 16%
 Sodisur à Surgères : 16%
 Trente Ormeaux Distribution à Niort : 16%
 Sud Vendée Distribution à Fontenay le Compte : 16%

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 409 145 euros
 Aucun contrat IFC conclu